

Transports publics en Ile-de-France

19 décembre 2024

Des évolutions tarifaires non concertées et pour certaines très contestables. Des menaces inacceptables et des ratés sur la qualité de service.

Nous déplorons que la nouvelle tarification des transports publics en IDF ait été, une nouvelle fois, arrêtée par Île-de-France Mobilités sans véritable concertation préalable avec les associations de consommateurs agréées par les pouvoirs publics telles que INDECOSA-CGT !

Si les questions de tarification ont leur importance, celles liées à la qualité de service sont incontournables. Or, en raison d'une volonté politique ultralibérale et de moyens financiers et humains manifestement insuffisants, INDECOSA-CGT fait le triste constat d'une dégradation de la qualité du service public de transport en Ile-de-France dont les signes les plus évidents sont :

- La privatisation à marche forcée du réseau de bus RATP qui prend la forme d'un véritable dépeçage en faveur d'actionnaires privés mobilisés par la seule logique de profit qui sera nécessairement préjudiciable aux usagers et aux contribuables
- La poursuite de la politique de fermetures de nombreuses gares SNCF sur le réseau ferré IDF malgré l'opposition des populations et des élus,
- Les problèmes récurrents sur de nombreuses lignes ferrées (ainsi, la situation déplorable sur le RER B, qui dure depuis des années, est proprement scandaleuse. Elle représente assurément des dizaines de millions d'heures perdues chaque année par les usagers de cette ligne qui est la deuxième ligne la plus fréquentée d'Europe avec 1 million de voyageurs par jour). Etc.

D'autre part, **à partir du 1er janvier 2025, les voyageurs occasionnels n'auront plus que deux titres de transport pour leurs déplacements** [soit métro-train-RER, soit bus ou tram]. Ainsi l'usager qui veut se rendre de la

banlieue sud à la banlieue nord acquittera un tarif unique de 2,50 euros par trajet, le même prix que pour un parcours de quelques stations seulement. Quant à la place, dans un bus ou un tramway, elle est désormais fixée à 2 euros par trajet, y compris sur les bus longue distance régionaux. (NB : Si l'usager opte pour un pass Navigo Liberté+, les tarifs seront de 1,99 euro pour le métro-train-RER et de 1,60 euro pour le bustram).

Si ces évolutions sont favorables aux voyageurs occasionnels résidant en banlieue (zone 3 à 5), il n'en va pas de même pour les parisiens (zone 1 à 2). Fini le carnet de 10 tickets de métro vendus 1,73 € l'unité utilisé par environ 1 million de parisiens, ils devront désormais recharger un "Navigo easy" avec des tickets vendus 2,50 € pièce, **soit 44 % d'augmentation !**

C'est inacceptable et nous condamnons cette évolution tarifaire injustifiable !

Même chose pour le tarif unique et obligatoire pour tous de 13 euros pour se rendre aux aéroports de Roissy ou Orly !

D'autre part, dès le 1er janvier 2025, l'abonnement Navigo passe de 86,40 à 88,80 euros par mois. Soit une augmentation de 2,8% supérieure de 1% à l'inflation ! Rien ne saurait justifier des augmentations supérieures au taux d'inflation sans véritable amélioration de la qualité de service public quel que soit l'accord passé entre Ile-de-France Mobilités et l'Etat. A fortiori au moment où un gouvernement censuré envisageait sans vergogne de désindexer les pensions de retraite et de geler le salaire des fonctionnaires et des agents publics.

Enfin, nous demandons le lancement d'une étude par IDF Mobilités sur la possibilité de proposer aux usagers le paiement par carte bancaire qui est déjà pratiqué par une trentaine de villes : Lyon, Dijon, Lille, Amiens etc.

Contact : **Patrice Moreau - Indecosa CGT 95 - 07 85 31 84 81**